

ELECTROBEACH 2019

- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE -

Heures d'ouverture

Festival Electrobeach (« Electrobeach »)

Electrobeach ouvrira ses portes chaque journée de festival (vendredi 12 juillet, samedi 13 juillet et dimanche 14 juillet) de 15h30 jusqu'à 02h00 le lendemain.

Merci de prévoir suffisamment de temps pour les formalités d'enregistrement, et votre accès à l'intérieur du site. Après 23h00 l'accès au site n'est plus possible le jeudi, vendredi et samedi. Si vous souhaitez tout de même accéder au festival après cette horaire vous devrez payer un supplément de 20€ (vingt euros) à l'entrée.

Camping Electrobeach (« GreenBeach »)

Pour entrer à GreenBeach, vous devez acheter un pass Festival+GreenBeach. Les formalités d'enregistrement s'effectuent aux endroits qui seront indiqués sur place entre le mercredi 11 juillet à 10h00 et le dimanche 14 juillet à 21h00. GreenBeach sera ouvert à partir du mercredi 11 juillet à 10h00 jusqu'au lundi 15 juillet à 18h00, après quoi vous ne serez pas autorisé à entrer de nouveau à GreenBeach.

ARTICLE 1: VOTRE BILLET

- A. **NOTEZ** que l'achat d'un Billet pour Electrobeach et/ou GreenBeach constitue l'acceptation expresse d'être lié par tous les termes et conditions de ce contrat (le « Contrat ») entre l'acheteur et/ou le titulaire (ci-après « Vous » ou « Votre ») du bracelet (« Billet ») et la SAEM Events Made in France (« Société ») pour assister à tout ou partie de l'Electrobeach et/ou accéder à GreenBeach (Electrobeach et/ou GreenBeach, ci-après nommés « Événement »).
- B. Pour des raisons de sécurité, la Société se réserve le droit, sans préavis ni compensation pour vous :
- De reporter, annuler, interrompre ou arrêter l'Événement.
 - De maintenir provisoirement les visiteurs du festival sur le site de l'Événement à la fin du festival.
 - D'évacuer totalement ou partiellement le site de l'Événement.
 - De refuser l'accès au site de l'Événement indépendamment de la possession d'un Billet d'entrée valide.

SAUF SI MENTIONS CONTRAIRES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, VOUS ACCEPTEZ SANS CONDITION QUE L'ACHAT DE BILLETS EST FERME ET DÉFINITIF, IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT / ÉCHANGE DE BILLET.

Nonobstant ce qui précède, si l'Événement est annulé en partie due à un cas de force majeure, la Société peut rembourser une partie de Votre Billet dans la discrétion raisonnable de la Société, en tenant compte de l'ampleur de l'annulation entre autres considérations. Un « Événement de force majeure » désigne une catastrophe naturelle, acte de terrorisme, inondation, tsunami, grève ou autre condition ou conflit de travail, une ordonnance ou une

injonction d'un tribunal ou un organe administratif ou tout autre acte de l'autorité publique, intempéries menaçant la sécurité des participants à l'Événement ou une éventualité similaire ou Événement imprévu, une telle occurrence au-delà du contrôle raisonnable de la Société.

- C. Vous reconnaissez et comprenez que le Billet est une licence révocable à assister à l'Événement pour lequel il a été délivré. Le Billet est soumis à la révocation et au refus d'admission sans compensation pour quelconques raisons, y compris, mais non limité à Votre tentative de violation ou violation de l'une ou plusieurs des règles énoncées dans les présentes, mais également pour des tentatives de violations ou violations de toutes lois en vigueur et pour la mise en danger d'autres détenteurs de Billets.
- D. En entrant dans l'Événement, Vous assumez volontairement tous les risques et les dangers inhérents à l'Événement que ce soit avant, pendant ou après l'Événement, y compris décès, blessures, pertes, dommages ou handicaps. Pour cette raison, la Société Vous recommande de ne pas apporter des objets de valeur à l'Événement.

ARTICLE 2 : BILLET ET PREUVE D'AGE REQUIS

- A. Pour accéder à l'Événement, Vous devez avoir Votre propre Billet valide. Un Billet par participant est requis et ne sera valable que le jour ou les jours de l'Événement et les zones de l'Événement comme indiqué sur le Billet.
- B. Votre Billet n'est pas monnayable contre des espèces. Il n'y a pas de remplacement pour les Billets perdus, volés, détruits ou endommagés et **Vous acceptez sans condition le risque de perte et/ou de vol de ce Billet.**
- C. Pour Vous assurer que Votre Billet est valable, achetez vos Billets à partir des canaux de vente autorisés figurant sur www.electrobeach.com. Les Billets vendus à partir de canaux de vente non autorisés (par exemple : les vendeurs à la sauvette...) peuvent être falsifiés. En aucun cas, de faux Billets ne seront honorés ou admissibles à un remboursement.
- D. Vous devez présenter Votre Billet pour la validation à l'entrée dans l'Événement.
- E. **L'entrée à l'Événement est réservée aux personnes de plus de 16 ans.** Vous devez avoir au moins 16 ans le jour de l'Événement. L'accès à l'espace VIP est STRICTEMENT réservé aux personnes majeures.
- F. Vous devrez être en mesure de présenter un justificatif démontrant une preuve de Votre âge. Aucune exception ne sera faite, même si Vous êtes accompagné par un adulte ou une personne en possession d'une pièce d'identité valide. Le défaut de fournir un justificatif valide Vous empêchera d'entrer dans l'Événement et Vous n'aurez le droit à aucun remboursement. En outre, Vous devez être en mesure de fournir une pièce d'identité à la demande par un membre de la sécurité ou du personnel. Si Vous n'êtes pas en mesure de montrer une pièce d'identité valide, Vous pourriez être expulsé de l'Événement sans recevoir de remboursement de Votre Billet.
- G. **Les originaux des justificatifs d'identités suivant sont acceptés pour entrer :**
- Carte d'identité
 - Passeport
 - Permis de conduire

H. Les justificatifs suivant ne sont pas acceptables pour entrer :

- Carte d'identité périmée
- Passeport périmé
- Carte d'identité scolaire
- Certificat de naissance
- Carte de sécurité sociale
- Carte d'électeur
- Photocopies de tout justificatif d'identités valables

ARTICLE 3: CONTRÔLES DE SÉCURITÉ

A. L'accès au site de l'Événement est interdit ou refusé, mais pas seulement limité, aux personnes qui :

- sont clairement sous l'influence d'alcool, de drogues ou d'autres substances illégales.
- ont été interdites de festivals précédemment soit par l'organisateur, l'administration ou les autorités judiciaires.
- font preuve d'une intention de troubler la paix ou de provoquer quelqu'un d'autre de le faire.
- s'engagent dans des combats ou qui ont un comportement perturbateur.
- utilisent un langage grossier.
- portent des vêtements avec un langage obscène ou indécent.
- refusent d'être contrôlés et fouillés.
- refusent de déclarer et jeter des objets qui sont interdits, comme indiqué ci-dessous.
- distribuent des dépliants ou des affiches à l'intérieur ou à l'extérieur du site de l'Événement.
- violent une ou plusieurs des dispositions d'un ou plusieurs articles de ce règlement interne ou dans l'esprit de celui-ci.

B. Merci de noter que tous les détenteurs de Billets seront fouillés à l'entrée du site de l'Événement. Le personnel de sécurité inspectera tous les objets apportés sur le site de l'Événement, y compris, mais non limité aux vêtements, bagages et autres objets personnels dans le but de détecter des objets qui peuvent, ou peuvent être utilisés pour, perturber le cours de l'Événement, de mettre en péril la sécurité des autres détenteurs de Billets ou troubler la paix. Le personnel de sécurité se réserve le droit de confisquer ces objets à leur seule discrétion. Compte tenu du volume de participants, il ne est pas garanti que ces objets seront rendus. Pour cette raison, merci de lire attentivement l'article 4.

ARTICLE 4: OBJETS PERMIS ET INTERDITS

A. Les objets suivants sont interdits dans l'enceinte du festival :

- PAS de sac, poche à eau...
- PAS de verre sous quelque forme que ce soit
- PAS de canettes
- PAS d'armes de toute nature
- PAS de peinture de toute nature y compris les aérosols

- PAS de fumigènes, feux et fusées de détresse, feux d'artifice
- PAS de lanterne vénitienne
- PAS de substances illégales, drogue ou médicaments
- PAS de médicaments/vitamines non emballés
- PAS de médicaments sur prescription sans ordonnance
- PAS de grosses chaînes
- PAS de pointeurs lasers
- PAS de mâts de drapeaux dangereux
- PAS de grands parapluies
- PAS de tampons hygiéniques non emballés
- PAS de tétines
- PAS de vélos, scooters, karts, ou VTT
- PAS d'animal de compagnie, laissez vos animaux de compagnie à la maison
- PAS de glacière
- PAS de nourriture ou de boissons (1 bouteille d'eau scellée autorisée)
- PAS de Tupperware
- PAS de déodorant ou parfum sous forme d'aérosol
- PAS de trépied
- PAS de projectiles ou d'explosifs
- PAS de couteaux ou d'objets tranchants
- PAS de produit inflammable ni d'aérosols
- PAS de pistolets à eau ou de brumisateurs
- PAS de chaises
- PAS de prospectus, autocollants, affiches
- PAS de drapeau publicitaire, drapeau à message politique
- PAS de drones

Les objets suivants sont interdits à GreenBeach :

- PAS de verre sous quelque forme que ce soit
- PAS d'armes de toute nature
- PAS de peinture de toute nature y compris les aérosols
- PAS de briquets
- PAS d'allumettes
- PAS de feux d'artifice
- PAS de lanterne vénitienne
- PAS de substances illégales
- PAS de feux à ciel ouvert
- PAS de barbecue à charbon
- PAS de charbon
- PAS de réservoir à gaz
- PAS d'animaux empaillés
- PAS de vélos, scooters, karts, ou VTT
- PAS d'animal de compagnie, laissez vos animaux de compagnie à la maison
- PAS de groupe électrogène
- PAS d'essence
- PAS de fûts
- PAS de pointeurs lasers
- PAS de mâts de drapeaux dangereux

- PAS de tampons hygiéniques non emballés
- PAS de tétines
- PAS de déodorant ou parfum sous forme d'aérosol
- PAS de médicaments / vitamines non emballés
- PAS de médicaments sur prescription sans ordonnance
- PAS de projectiles ou d'explosifs
- PAS de couteaux
- PAS de produit inflammable ni d'aérosols
- PAS de prospectus, autocollants, affiches
- PAS de drones
- PAS de feux à ciel ouvert
- PAS plus par personne :
- Une caisse de bière (taille maximale de 6x33cl)
- **OU** 1L de vin
- **OU** 50cl d'alcool fort
- A la seule discrétion du personnel de l'Événement : tout élément qui peut être utilisé comme un moyen de troubler la paix, mettre en danger la sécurité de la foule et/ou infliger des dommages aux personnes et des biens.

B. Vous pouvez apporter :

- Appareil photo et caméra numérique et/ou jetable (non professionnel)
- Bâches en plastique et des couvertures pour s'asseoir
- Crème solaire et produits cosmétiques (max. 90ml)
- Lunettes de soleil
- Petit ou moyen sacs à dos (pas plus de 53cm de haut x 25cm de large x 35cm de profondeur)
- Drapeaux
- Téléphones portables
- Bouteilles d'eau réutilisables (doit être vide ou scellée à l'entrée)
- Lunettes de soleil, chapeaux, sacs banane
- Paquet de Chewing-gum scellé
- Stick à lèvres scellé
- Camelback vide

ARTICLE 5: COMPORTEMENT LORS DE L'ÉVÉNEMENT

A. Lors de l'Événement, il est interdit de :

- Essayer d'accéder ou d'être dans les sections réservées qui ne Vous sont pas autorisées.
- Grimper sur les tentes, les constructions, les clôtures, les fermetures, les colonnes d'éclairage, les tables, les bancs ou toute autre infrastructure du site de l'Événement.
- Entraver les entrées, les sorties et les voies d'évacuation et/ou de s'attarder à ces endroits plus longtemps que strictement nécessaire pour entrer ou sortir du site.
- Porter un déguisement ou tenue qui empêche de voir Votre visage ou de Vous identifier.

- A la seule discrétion du personnel de sécurité ou du personnel Evénement : afficher ou diffuser des textes, symboles, images, gestes, porter des vêtements avec un langage obscène, raciste, xénophobe, provocateur, ou discriminatoire.
- Etre clairement sous l'influence d'alcool, de drogues ou d'autres substances illégales.
- Troubler la paix, de démontrer une intention de troubler la paix ou provoquer quelqu'un d'autre de le faire, ou de compromettre la sécurité du public en général.
- Vendre de la nourriture ou tout autre produit sans le consentement exprès de la Société.
- Jeter ou tirer avec n'importe quel objet ou liquide.
- Fumer dans les zones non-fumeurs.
- Uriner en public.
- Entrez à nouveau dans l'Evénement après avoir été expulsé ou interdit de l'Evénement, même si Vous êtes en possession d'un nouveau Billet (ces Billets ne seront pas remboursés).
- Rendre illisible, marquer, endommager, démolir ou encore détruire, en tout ou en partie, l'une des décorations.
- Ne pas contribuer à la propreté du site de l'Evénement en jetant des déchets en dehors de poubelle.
- Résister aux directives et fouilles ordonnées par le personnel de sécurité.
- Refuser de déclarer et jeter des objets qui sont considérés comme dangereux par le personnel de sécurité de l'Evénement - le personnel de sécurité n'est pas tenu de retourner les articles confisqués.
- Agir en violation des dispositions d'un ou plusieurs articles de ce règlement ou l'esprit de celui-ci.

B. Vous devez tenir compte des indications des organisateurs de l'Evénement et du personnel de sécurité en tout temps sur l'ensemble du site de l'Evénement. Si Vous ne respectez pas ces instructions, Vous serez expulsé du site de l'Evénement, et, si nécessaire, le personnel de l'Evénement peut faire appel à l'aide à la police.

ARTICLE 6 : ENTRÉE ET SORTIE

- A. Il n'est pas possible d'entrer et sortir plusieurs fois de l'Evénement. Les détenteurs de Billets qui sortent de l'Evénement devront acheter un nouveau Billet pour réintégrer l'Evénement.
- B. Si Vous êtes expulsés de l'Evénement, Votre Billet ne sera pas remboursé et Vous ne pourrez pas entrer à nouveau dans l'enceinte du festival, même si Vous êtes en possession d'un nouveau Billet. Si Vous avez un nouveau Billet, le personnel de l'Evénement peut saisir ce Billet sans remboursement.

ARTICLE 7 : VENTE OU USAGE ILLICITE DES BILLETS

- A. Toute personne surprise avec des faux Billets pour accéder ou vendre sera poursuivie sans exception. Les Billets contrefaits ne seront pas honorés ou remboursés par la Société.
- B. Toute personne prise avec un Billet falsifié ou l'échangeant sera immédiatement expulsée et interdite de l'Evénement.
- C. Les Billets ne peuvent être revendus sans l'autorisation expresse préalable de la Société. Les Billets revendus sans la permission de la Société ne seront pas valides à l'entrée du site et ne seront pas rembourser.

- D. La revente, la tentative de revente, ou l'achat de Billet à un prix supérieur du prix d'achat officiel mentionné sur www.electrobeach.com est un motif de saisie et d'annulation sans compensation.
- E. Les billets ne peuvent être utilisés en association avec des jeux, y compris mais non limités à titre de prix ou récompense, sans le consentement écrit préalable de la Société. Tout billet ainsi utilisé deviendra automatiquement nul à la seule discrétion de la Société sans remboursement à vous et / ou au détenteur du billet.

ARTICLE 8 : ENREGISTREMENTS

- A. En assistant à l'Événement, Vous donnez Votre consentement exprès au fait que Vous puissiez être photographié et filmé et que ces images puissent être enregistrées, stockées, diffusées, rediffusées, et vendues à des fins commerciales. Votre image peut être également utilisée sur n'importe quel écran en direct ou système de diffusion vidéo ou pour la reproduction en tout ou en partie de l'Événement comme dans des films, photographies, audios et/ou l'enregistrement audiovisuel peuvent être utilisées à des fins promotionnelles et/ou commerciales par la Société ou par un tiers.
- B. Lors de l'Événement, il y aura des caméras de surveillance dans le but d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'Événement. Ces images peuvent être stockées et examinées par la police et/ou le personnel de l'Événement pour assurer l'application et le respect de toutes les lois, règles et règlements sur le site de l'Événement.
- C. Les enregistrements effectués par les détenteurs de Billets sur ou à proximité du site de l'Événement ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales ou publiques, sauf consentement de la Société.

ARTICLE 9 : BILLET GREENBEACH

- A. Le Billet Greenbeach est valable uniquement en combinaison avec un Billet d'entrée au festival.
- B. Le Billet Greenbeach est valide pendant toute la durée de son ouverture. Il n'y a pas de Billet 1 journée.
- C. Le Billet Greenbeach est valable par personne et non par tente.
- D. En cas de perte ou de vol d'un Billet Greenbeach, les Billets ne seront pas remboursés ou remplacés.
- E. Le Billet Greenbeach garantit un emplacement de camping à l'une des zones de Greenbeach. Aucune réservation n'est possible.
- F. Les éléments suivants ne sont pas autorisés dans Greenbeach: voitures, motos, remorques, caravanes, mobil-homes, et autres.

ARTICLE 10 : PRODUITS DÉRIVÉS

- A. Les produits dérivés officiels sont vendus uniquement sur le site de l'Événement et sur le site internet www.electrobeach.com.

ARTICLE 11: PARKING

- A. Tous les véhicules qui se trouvent sur des parkings réglementés doivent être équipés d'une vignette de stationnement, délivrée par la Société lors de l'accès. Les contrevenants seront remorqués à leurs frais. La Société décline toute responsabilité des pertes ou des dommages à des véhicules stationnés sur ou près de l'Événement. La Société n'est pas responsable des pertes ou dommages à tout véhicule remorqué à partir du site de l'Événement.

ARTICLE 12: DÉCHETS

- A. Electrobeach et Greenbeach sont situés dans un espace naturel. Vous devez maintenir la propreté du site de l'Événement et disposer des déchets correctement. Les points de collecte pour les déchets et le recyclage sur le site de l'Événement seront clairement indiqués. Vous pouvez également trouver des poubelles dans les parkings.
- B. Les toilettes sont gratuites à Electrobeach et GreenBeach. Il est interdit d'utiliser n'importe quel autre endroit comme installation de sanitaire.

ARTICLE 13 : POLITIQUE ZERO SUR L'UTILISATION DES DROGUES

- A. La Société a une politique de tolérance zéro en matière de drogues. Il est interdit d'utiliser, distribuer, vendre et/ou d'être en possession de drogues sur le site de l'Événement. Si Vous êtes en violation de cette règle, Vous serez immédiatement expulsé du site de l'Événement. Le personnel de l'Événement suivra de près toute activité potentielle de drogue, en s'appuyant notamment sur des caméras de sécurité placées à travers le site de l'Événement.
- B. Avant d'entrer dans le site de l'Événement, Vous pourrez jeter les drogues en Votre possession dans des bacs prévus à cet effet, en les jetant dans ces bacs Vous n'aurez aucune poursuite.
- C. En entrant sur le site de l'Événement, Vous consentez à être fouillé par le personnel du festival. Si Vous refusez de Vous soumettre à une fouille par le personnel de sécurité de l'Événement, l'entrée au site Vous sera refusée.

ARTICLE 14 : PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP ET A MOBILITE REDUITE

- A. Des places de stationnement sont réservées, pour y accéder Vous devrez présenter un justificatif : carte d'invalidité...
- B. A l'entrée principale, il y aura un stand de Billetterie accessible en fauteuil roulant.
- C. Les chiens d'aveugles sont autorisés sur le site de l'Événement. S'il Vous plaît, merci de faire en sorte qu'ils soient facilement reconnaissables comme tels.

- D. Des toilettes adaptées sont situées dans différents endroits du site de l'Événement.
- E. Mobilité réduite : le site de l'Événement est accessible en fauteuil roulant, mais soyez conscient que l'Événement a lieu à l'extérieur et que la typologie des sols peut-être contraignante. Bien que nous fassions de notre mieux pour fournir des cheminements adéquats, la plupart des déplacements s'effectuent sur un terrain naturel : herbe, sable... En cas de pluie, les sols pourront être mous et de la boue pourra être à certains endroits.
- F. Certains personnels de l'Événement sont désignés pour aider à l'accessibilité et peuvent être trouvés à l'entrée de l'Événement ou appelés au kiosque d'information, qui se trouve également près de l'entrée de l'Événement.

ARTICLE 15 : SOINS MÉDICAUX

- A. Par les présentes, Vous consentez à recevoir des soins médicaux et être transporté afin d'obtenir un traitement en cas de blessure que le personnel de l'Événement, de sécurité, de police ou des professionnels de la santé peuvent juger appropriés et à leur discrétion raisonnable.
- B. Par les présentes, Vous acceptez de libérer et de dédommager les « Parties de la Société » (défini ci-dessous) de toutes responsabilités en connexion avec les actes ou les omissions liés à vos soins médicaux.
- C. Vous reconnaissez et admettez qu'il y a des dangers et des risques de blessures physiques ou de maladies et que tous ces risques ne peuvent être totalement éliminés. En entrant sur le site de l'Événement, Vous acceptez volontairement d'assumer l'intégralité du risque de décès, de blessures corporelles ou de dommages liés à la propriété, indépendamment de la gravité, qui résulteraient de la présence à l'Événement ou sur les lieux, causés ou non par la négligence ou la négligence grave des organisateurs ou de leurs agents.

ARTICLE 16 : INDEMNISATION

- A. Par les présentes, Vous vous engagez à indemniser et à exonérer de toute responsabilité la Société, la Société mère, ses affiliés et ses filiales, ainsi que leurs représentants, cadres, dirigeants, propriétaires, membres, administrateurs, agents, employés, successeurs, et assignés (les « Parties de la Société ») en cas de perte, d'obligation, de dommage, ou de frais, consécutif à ou en lien avec toute négligence ou conduite inappropriée de Votre part, sur les lieux ou aux alentours de l'Événement ou au cours de Votre déplacement pour Vous rendre à ou revenir de l'Événement.
- B. Vous déchargez et tenez indemne les Parties de la Société, en renonçant et en Vous engageant à ne pas tenter de poursuites les impliquant, par rapport à toute responsabilité consécutive à ou en lien avec l'Événement, pour tous litiges, motifs d'action, obligations, actions en justice, charges, réclamations, désaccords, dommages, coûts ou expériences, de quelque type, nature ou descriptif que ce soit, directs ou indirects, en droit ou en équité, contractuels ou préjudiciels, ou autre, qu'ils soient connus ou inconnus, survenus pendant

ou en lien avec l'Événement ou Votre présence à l'Événement ou Votre déplacement pour Vous rendre à ou revenir de l'Événement, qu'ils aient été occasionnés ou non par la négligence ou la grande négligence des Parties de la Société.

- C. Vous acceptez sans réserve que les termes et conditions établis par les présentes et/ou dont il est fait référence dans les présentes, représentent la totalité des accords établis entre Vous et l'émetteur du Billet par rapport à son contenu, et qu'ils annulent et remplacent tous les accords, communications et ententes, écrits ou verbaux, existants auparavant par rapport audit contenu et qui contrediraient les termes des présents, incluant, mais non pas limité au texte imprimé au dos du Billet émis, et/ou tout accord ou entente du contraire entre Vous et la Société.
- D. Vous acceptez sans condition d'être lié par tous les termes et conditions établis par les présentes et/ou dont il y est fait référence, ainsi que tout ajout, changement et/ou modification qui y serait apporté.
- E. Les termes des présents seront régis et interprétés conformément aux lois en vigueur en France. Tout litige ou réclamation, occasionné par ou ayant un rapport avec ces termes, sera entendu uniquement devant les tribunaux compétant du lieu de l'Événement, sauf précision contraire. Les parties concernées par les présentes donnent leur accord explicite à la juridiction personnelle desdits tribunaux.

ARTICLE 17 : INTRODUCTION DE NOURRITURE ET BOISSONS A GREENBEACH

- A. Electrobeach a toujours permis aux clients la possibilité d'apporter dans l'enceinte de GreenBeach de l'alcool provenant de l'extérieur. Cependant, les producteurs d'Electrobeach conservent les droits de limiter la quantité d'alcool que Vous pouvez apporter à GreenBeach. Si une limite d'admission d'alcool est décidée, Vous vous engagez à honorer toutes les procédures élaborées par les producteurs de l'Événement et à adopter ces limitations. En outre, si Vous apportez de l'alcool au-delà des limitations, Vous vous engagez à jeter l'excès d'alcool, ou autrement Vous ne serez pas autorisé à entrer dans GreenBeach.

ARTICLE 18 : GREENBEACH

- A. GreenBeach est strictement réservé aux tentes. Les véhicules ne peuvent pas accéder à l'intérieur de l'enceinte de GreenBeach. Les tentes doivent être occupées par le nombre de personne dont elle a capacité. Si Vous avez une tente d'une capacité de 6 personnes, 6 personnes devront être à l'intérieur de celle-ci. Le personnel de GreenBeach se réserve le droit de refuser l'entrée ou de Vous indiquer la mise en place de Votre tente si Vous ne respectez pas les règles ci-dessus. En achetant ce Billet, Vous acceptez les termes ci-dessus et les modalités futures prévues par la Société.